

Il s'agit :

- D'un lieu ouvert à tous
- D'un expert à votre écoute
- De conseils confidentiels et gratuits

Dans l'objectif de :

- Faire face à une situation financière difficile
- Anticiper un changement de situation familiale ou professionnelle
- Améliorer la gestion de votre budget

Notre méthode

Information, diagnostic, conseils, accompagnement.

Écoute, neutralité, confidentialité, approche globale et familiale.



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mon contact PCB :

Contactez-nous par téléphone ou par mail au :

- 03 24 58 38 97 (secrétariat)
- 06 25 73 52 72 (Karine LEBEAU)
- pcb@udaf08.fr

Rendez-vous directement dans notre point d'accueil situé :

38 Avenue du Maréchal Leclerc
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES



Les Points conseil budget

un service gratuit labellisé par l'État

Besoin de conseils ou d'un accompagnement ?
N'attendez pas, venez nous rencontrer et parlons budget



STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



Les Points conseil budget, c'est quoi ?

Ce sont des structures publiques ou privées qui proposent un service gratuit de conseils, d'accompagnement ou d'orientation en matière budgétaire.

Les Points conseil budget sont labellisés par l'État.

En quoi peuvent ils m'aider ?

Vous pouvez contacter le Point conseil budget pour prendre rendez-vous et pour faire le point sur votre situation (ressources, charges, dettes, etc.).

Lors de ce rendez-vous, il pourra répondre à vos questions, vous conseiller sur la gestion de votre budget et vous proposer un accompagnement budgétaire.

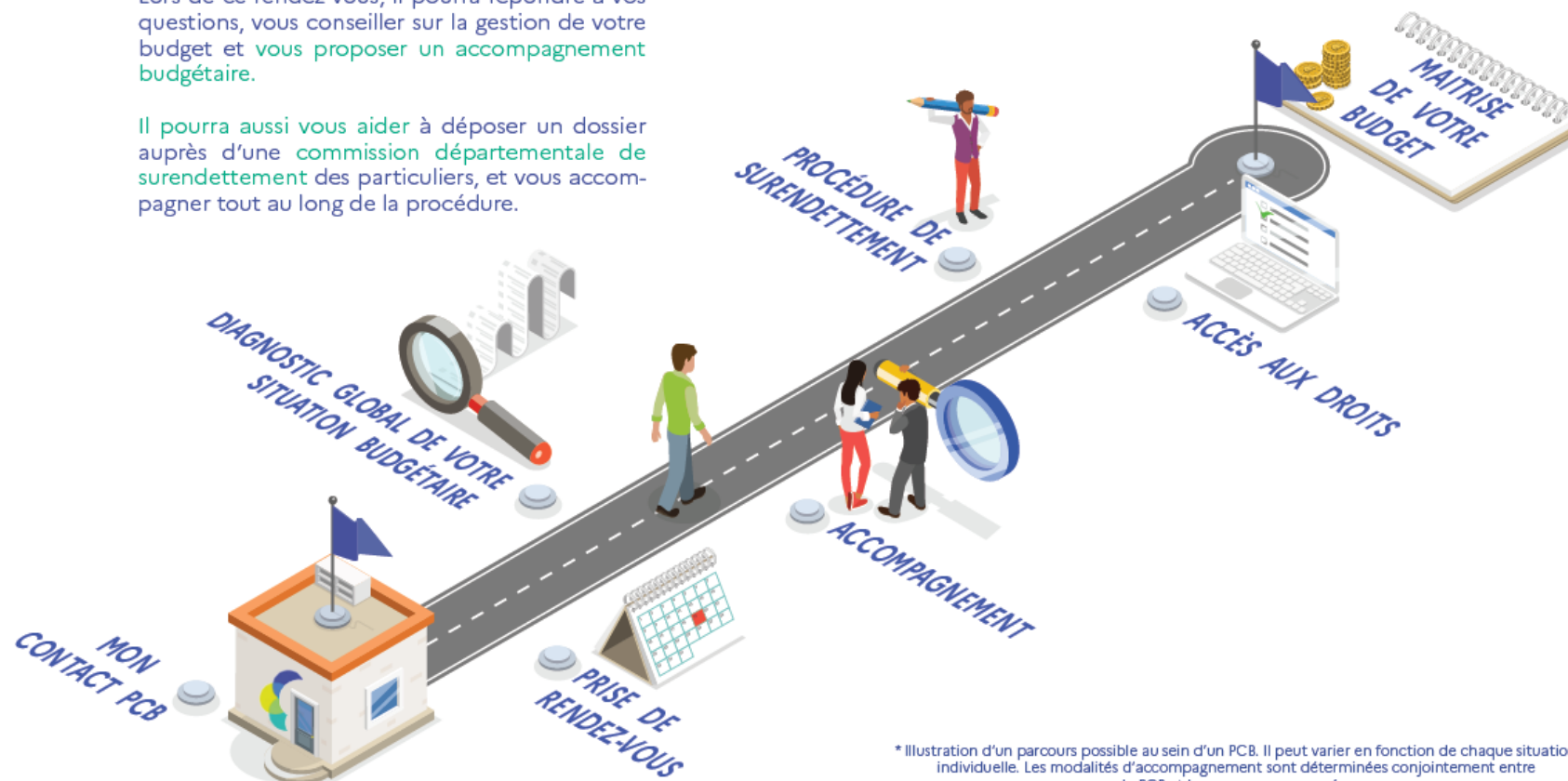
Il pourra aussi vous aider à déposer un dossier auprès d'une commission départementale de surendettement des particuliers, et vous accompagner tout au long de la procédure.

Comment trouver le PCB le plus proche de chez moi ?

Rendez-vous au plus vite sur :
www.mesquestionsdargent.fr



Que vous rencontriez une difficulté provisoire ou régulière, le Point conseil budget peut vous conseiller. N'attendez pas, venez nous rencontrer et parlons budget



* Illustration d'un parcours possible au sein d'un PCB. Il peut varier en fonction de chaque situation individuelle. Les modalités d'accompagnement sont déterminées conjointement entre le PCB et la personne concernée.